

Extrait du registre des délibérations

Séance du 7 Juin 2016

L'an 2016 et le 7 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : Salle du Conseil - Mairie de Vernantes, sous la présidence de M. MOREAU Étienne, Maire.

Présents : M. MOREAU Étienne, Maire, Mmes : DESCHAMPS Gisèle, DESCHAMPS Sandra, DESMARRES Sandrine, GRÉGOIRE Valérie, PLAIS Nathalie, RIQUIN Sandra, TALLUAU Pascale, TARDIVEL Jacqueline, MM: DA SILVA Manuel, FONTENY Yann, FRÉMONT Thierry, GROSBOIS Thierry, NEAU Patrice, PACORY Christian, PAPOT Thierry, PASQUIER Jacky, POIRIER Florent.

Excusée ayant donné procuration : Mme BREFORT Sylvie à Mme RIQUIN Sandra.

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 19
Présents : 18

Date de la convocation : 02/06/2016
Date d'affichage : 02/06/2016

A été nommée secrétaire : Mme RIQUIN Sandra.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte-rendu de sa réunion en date du 03 mai 2016.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Remplacement du chauffe-eau gaz des vestiaires du stade.
Achat de 2 lames de passerelle pour l'aire de jeux de la Place de l'Europe.
Acquisition d'une table pour la vidéo-projection à la salle des fêtes.
Achat de 30 chaises pour l'aménagement de l'ancienne salle du conseil à la mairie.
Taille et nettoyage des espaces verts des rues Neuve, Moreau et Eugène Livet.

1 - Avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin Versant de l'Authion

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SAGE Authion, approuvé par arrêté préfectoral du 26 novembre 2004 et revu le 21 janvier 2016 est entré en phase d'élaboration depuis début 2008.

Après un important travail qui a porté sur ses principales phases d'élaboration (diagnostics, scénarios et stratégie), sur ses études complémentaires et l'actualisation de l'état des lieux, la Commission Locale de l'Eau a validé le projet de SAGE lors de sa séance plénière du 26 novembre 2015.

Dans le cadre de la consultation prévue par l'article L.212-6 du Code de l'Environnement, Madame la Présidente de la CLE du SAGE Authion a adressé à la Commune de Vernantes, pour avis et observations, l'ensemble des documents constituant le projet de SAGE Authion.

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier (territoire, enjeux...) et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis partagé au projet de SAGE Authion (19 votants, 9 avis favorables, 5 avis défavorables et 5 abstentions).

Un conseiller soulève le problème que pose, pour les agriculteurs, la nouvelle réglementation en matière d'autorisation de prélèvement des eaux d'irrigation pour leurs cultures ; leurs possibilités de ponction sur les ressources ont, en effet, été diminuées de 20 %.

2 - Périmètre du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) : Arrêté de projet

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le volet gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été validé par la commission départementale de coopération intercommunale lors de sa séance du 18 mars 2016.

Celui-ci a fait l'objet d'un arrêté en date du 31 mars 2016 publié au recueil des actes administratifs.

Par ailleurs, le Préfet de Maine-et-Loire a également pris un arrêté définissant un projet de modification du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) ; projet qui propose d'ajouter aux membres actuels du dit syndicat, les communes d'Angers, de Sainte-Gemmes-sur-Loire, de Saint-Barthélemy-d'Anjou, du Plessis-Grammoire, de Sarrigné, de La Lande-Chasles, de Blou, de Neuillé, de La Breille-les-Pins, de Courléon, de Cornillé-les-Caves et de Meigné-le-Vicomte.

Monsieur le Maire ajoute qu'à compter de la notification de ce dernier arrêté, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 75 jours pour donner un avis sur le périmètre proposé et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

À ce titre, il est demandé aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au périmètre nouvellement défini.

3 - Normalisation des adresses des lieux-dits et du bourg

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la campagne engagée de normalisation des adresses postales et énumère quelques-unes des modifications qui devraient être apportées à la dénomination et à la numérotation des lieux-dits en campagne et des voies en agglomération.

Cette liste, avant d'entrer en application, doit, tout d'abord, être soumise à l'approbation des services de La Poste, mais également du Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la poursuite de cette procédure de normalisation telle qu'elle leur a été présentée.

Questions diverses :

Il est demandé le rafraîchissement des panneaux « Vernantes vous accueille » situés en entrée de bourg (route de Saumur et route de Noyant).